

**Ville de Mézidon Vallée d'Auge
Château du Breuil - MEZIDON-CANON -
14270 MEZIDON VALLEE D'AUGE -
Tél. : 02 31 20 01 96 - accueil@mva14.fr**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEZIDON VALLEE D'AUGE**

L'An 2022, le 13 décembre à 20h00, les membres du conseil municipal Mézidon Vallée d'Auge, dûment convoqués en date du 07 décembre 2022 se sont réunis à la Salle Jean Vilar à Mézidon Vallée d'Auge. La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François AUBEY.

Monsieur Jean-Marc GAULTIER est élu secrétaire de séance.
Il est procédé à l'appel nominal qui constate la présence de :

Etaient Présents :

Mesdames et Messieurs Christian ANNE, François AUBEY, Serge BADAOU, Jocelyne BENOIST, Michèle BEROUNSKY, Gérard BRIAND, Thierry BRISON, Valérie BROCHARD, Antoinette BROUILLARD, Richard COLAS, Christine CRUCHON, Roger DESPRES, Andrée DESVEAUX, Fabrice DUJARDIN, Jean-Marc GAULTIER, Bruno GUIARD, Gaël HEUZE, Jérôme INGER, Philippe JOSEPHINE, Benoît LAUNAY, Emilie LE BLOND, Jocelyne LEBREC, Séverine MAILLEFER, Alexandra MARIVINGT, Hubert MASTROTOTARO, Nathalie MAURICE, Catherine MOULIN, Jean-Pierre PERTHUIS, Alexandra PETIT, Alain POUSSET, Bastien REVEL, Caroline REVERT, Sandra ROGER, Myriam SAILLY, Géraldine TANQUEREL, Nathalie TRUFFAUT, Laurent VALENTIN, Laurent VERRIER

Pouvoirs : Cyril CAPOCASALE (Pouvoir à Richard COLAS), Christelle DAGUIN (Pouvoir à Hubert MASTROTOTARO), Alain DANOY (Pouvoir à Thierry BRISON), Alain GUILLOT (Pouvoir à Jocelyne LEBREC), Laurent LARUE (Pouvoir à Andrée DESVEAUX), Bruno LE BOUCHER (Pouvoir à Christian ANNE), Jérôme LETOUZEY (Pouvoir à Emilie LE BLOND), Olivier PORCHER (Pouvoir à Sandra ROGER), Claudine REQUIER (Pouvoir à Michèle BEROUNSKY)

ABSENTS EXCUSES : Amandine BASLY, Guy JAMES, Sandrine LEMAUFFE, Isabelle NODARI, Anne-Sophie ROUVRAY, Virginie THIENNETTE

ABSENTS : Christiane DUVAL, Bérengère LELAIZANT, Jean-Claude MAROT, Pierrick MOINS, Chantal NOUET, Olivier PHILIPPOT

Nombre de Conseillers : En exercice : 59 - Présents : 38 - Votants : 47

Sur proposition de la Commission Finances réunie en date du 5 décembre 2022, **Madame Géraldine TANQUEREL, Adjointe en charge des Finances**, propose à l'assemblée délibérante de valider les tarifs municipaux suivant les tableaux joints.

Il est également proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à accorder des gratuités de salles ou de matériel sous réserve des disponibilités et de l'utilisation.

Il est précisé que les délibérations prises lors des conseils municipaux des 24 septembre 2019, 16 février 2021 et 28 septembre 2021 sur les locations de salles restent en vigueur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances réunie en date du 5 décembre 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **VALIDE** les tarifs municipaux tels que définis dans les tableaux annexés à la présente ;
- **DIT** que ces tarifs seront applicables à compter du 01 janvier 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à accorder des gratuités de matériel et de salles sous réserve des disponibilités et de l'utilisation de la salle dans certaines situations.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.
Certifié exécutoire compte tenu de la
Transmission en Sous-Préfecture.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Affiché le
ID : 014-200064996-20221213-20221213119-DE



Le Maire,

François AUBEY